

Préambule :

Le dispositif informatique de « confirmation » est dépassé. Il ne répond plus aux besoins. Il n'est plus fiable. L'implication des services informatiques et développement, la validation des performances des nageurs, le « live », etc... nous imposent la mise en place d'un process d'engagement et de suivi des résultats conformes aux cahiers des charges des événements nationaux de la FFN.

Dès cette année, des modifications importantes dans l'étape d'engagement vont être réalisées. La notion d'engagement remplace la notion de confirmation. L'identification du nageur ou de l'équipe sera sous la responsabilité de la seule personne autorisée à les engager.

Les étapes :

- E1 : saisie des résultats des championnats d'académie pour l'individuel et des championnats de régions pour les « par équipe ».
La procédure est inchangée sur la base « sport-u-licences.com ». La totalité des résultats de la compétition ou des compétitions doit être saisie. Le format des temps doit être respecté sinon la saisie est rejetée : mn.sd :1/100° soit chiffré 00.00 :00
- E2 : les demandes de qualification se font avec la saisie : Q ou QE.

E1 et E2 doivent être saisie avant le 15 mars 2018 à 12h00.

Modification

- E3 : la publication de la liste des qualifiés se fera le 19 mars en matinée. Cette liste sera téléchargeable sur le site. Les données seront accessibles par épreuves et par sexe.
- E4 : les engagements individuels et « par équipe » à partir du 20 mars jusqu'au 30 mars.
 - E4.1 : Les CRSU auront communiqué à Marie-Laure Namont (mlnamont@sport-u.com) la liste de leur référent* d'AS natation avec mail et téléphone ainsi que l'intitulé exact de chaque structure ou AS.
* Le référent est responsable de l'engagement du ou des nageurs de son groupe ou de son AS qualifiés au CFU.
C'est un enseignant, un étudiant-dirigeant ou une personne du CRSU.
 - E4.2 : c'est l'étape de l'engagement (ex confirmation). Le référent reçoit par mail un « token » envoyé par le service informatique de la FFN (Eric Bouté). Il s'agit d'un lien unique qui permettra au référent de se connecter pour saisir les engagements de ses nageurs ou de son groupe. Un tutoriel sera mis à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche. Pour toute question, vous pourrez contacter Eric : eric.boute@ffnatation.fr ou 01.41.83.87.61
 - Pour le « par équipe », les AS ou CRSU devront confirmer leur participation avant le 26 mars à Bernard Faure (bfaure@sport-u.com) et procéder à leur engagement comme les autres années. Les engagements seront clos le vendredi 6 avril à 16h00. Passé ce délai, l'équipe sera considérée comme forfait.
 - E4.3 : le référent est engagé sur la plateforme « extraNat ». Lui seul recevra le token qui lui permettra de saisir les engagements. Ce token sera utilisable pendant toute la durée de la période des engagements. ATTENTION : à cette étape, une vérification quotidienne des engagements sera faite pour vérifications des erreurs éventuelles.
Pour les relais et équipes, l'engagement nominatif de l'ensemble des relayeurs est indispensable. La composition reste modifiable jusqu'au jour de la compétition sur place (secrétariat-accueil).

- E5 : publication des listes d'engagement se feront sur le site FFSU et live de la FFN à partir du 31 mars (NB : dès la clôture des engagements, la liste des engagés sera disponible sur le Live de la compétition).

- E6 : la publication des programmes de course se feront à partir du 6 avril, 14h00.